

1. Urbanisme – Élaboration d'un Plan Local d'urbanisme (PLUi) sur 51 communes de la Communauté de Communes et réalisation d'un diagnostic agricole– Attribution des marchés – Signature – Autorisation.

Délibération B 2023-10-02-101

Rapport

Rapporteur	M. NAVE
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	17
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	22

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Alain NAVE, Vice-Président en charge de l'urbanisme, qui rappelle que, le 27 juin 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a délibéré afin de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal couvrant les 51 communes du territoire qui n'en sont pas dotées.

Un Appel d'Offres Ouvert (à tranche ferme et tranche conditionnelle) et alloti, a été lancé pour accompagner l'intercommunalité dans cette démarche.

Le marché se décompose de la façon suivante :

- LOT N°1 : Le recrutement du bureau d'études qui accompagnera la Communauté de Communes dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui couvrira ces 51 communes.

Mission optionnelle : le suivi du contentieux administratif.

Cette mission optionnelle paraît importante pour fluidifier les échanges en cas de procédure contentieuse.

- LOT N°2 : Le recrutement du bureau d'études qui sera chargé de réaliser un diagnostic agricole sur ces mêmes communes.

La remise des plis a été fixée au 7 Juillet 2023 à 12h00. Cinq entreprises ont remis leur pli, dans les délais impartis (pour 56 retraits). Trois entreprises ont déposé une offre pour le lot 1 et deux entreprises pour le lot 2.

Après analyse par les services, la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est tenue le 29 Septembre 2023, a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Attribution à l'entreprise VE2A, pour un montant de 611 775,00 € HT (Tranche ferme + Tranche conditionnelle).
- Lot n°2 : Attribution à la Chambre d'Agriculture de Normandie, pour un montant de 52 650 € HT.

Vu :

- La délibération 2022-06-27-049 en date 27 Juin 2022 prescrivant l'élaboration du PLU i 51 et soumettant des modalités de concertation ;
- L'ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et le Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
- La décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 Septembre 2023 ;

Délibération

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer les marchés :
 - Lot n°1 : Attribution à l'entreprise VE2A, pour un montant de 611 775.00 € HT (Tranche ferme + Tranche conditionnelle) ;
 - Lot n°2 : Attribution à la Chambre d'Agriculture de Normandie, pour un montant de 52 650 € HT.
- D'inscrire ces dépenses au compte 202 : « frais d'études, d'élaboration, de modification et de révisions des documents d'urbanisme ».

Nombre de votants	22
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Eric HERBET



Le Secrétaire de séance



Dany LEMETAIS